

## REGLEMENT DU JEU Avec les Bleus à Paris de la FFTA

### **Article 1. Société(s) Organisatrice(s).**

L'association Fédération Française de Tir à l'Arc, ayant son siège social au 12 place Georges Pompidou à Noisy-Le-Grand (93160), ci-après dénommée Société Organisatrice, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat du 25 juillet 2024 à 00h01 au 22 septembre 2024 à 23h59.

L'adresse du siège social de la Société Organisatrice est la seule adresse qui sera utilisée pour les besoins du présent jeu.

### **Article 2. Les Participants.**

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France (Corse et DROM COM inclus).

La participation est limitée à une participation par semaine et par participant sur toute la durée du jeu (même nom, même prénom, et/ou même adresse email) et à un gain par tirage au sort par participant.

Une participation équivaut à une chance au tirage au sort. Un participant aura donc autant de chances au tirage au sort que de participations, soit une participation par semaine.

Ne peuvent participer au présent jeu : les salariés de la Société Organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs identifiants différents, plusieurs adresses emails. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à la Société Organisatrice.

### **Article 3. Modalités de participation.**

- Le participant accède au jeu depuis l'URL [www.tiralarcauxjeux.fr](http://www.tiralarcauxjeux.fr)
- Il accède ensuite à une mécanique de quiz. Il devra répondre à 8 (huit) questions
- Le participant accèdera ensuite à un formulaire dans lequel il inscrira ses coordonnées via des champs obligatoires tels que le Nom, le Prénom, l'adresse e-mail, et le code postal.

- Il prend connaissance du présent règlement de jeu
- Il valide son inscription en choisissant ou non de s'inscrire aux newsletters de la Fédération Française de Tir à l'Arc, en cliquant sur « Je joue et j'accepte de recevoir les newsletters de la FFTA » ou « Je joue et je n'accepte pas de recevoir les newsletters de la FFTA ».
- Le participant est automatiquement inscrit au tirage au sort après avoir validé le formulaire de participation.

Le tirage au sort sera effectué sur la base des participations. Il aura lieu la semaine du 23 septembre 2024 et sera réalisé par la Société Organisatrice.

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage...et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

La Société Organisatrice garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendant de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

#### **Article 4. Les dotations**

Sont mis en jeu par instants gagnant :

- En illimité : des codes de réduction de 15% de remise pour un minimum d'achat de 30€ TTC hors frais de ports et hors collections Errea et Coupe du Monde ou autres promotions en cours. Le code sera valable sur la Boutique Officielle de la FFTA, jusqu'au 15/10/2024  
Un gagnant ne pourra utiliser le code que sur une seule commande (même nom, prénom et/ou adresse email)

Le code sera envoyé par e-mail après la participation du gagnant.

Sont mis en jeu par la mécanique du tirage au sort, **20 lots, soit 20 gagnants** :

- **Lot 1 :**
  - 1 journée à l'INSEP avec l'équipe de France de tir à l'arc. Le gagnant pourra venir accompagné d'une personne.

Date à définir en fonction des disponibilités de l'Equipe de France, entre le 2 septembre et le 20 décembre 2024.

Visite guidée de l'INSEP et temps d'échange avec l'Equipe de France. Une initiation

au tir à l'arc ou séance de tir (en fonction du niveau en tir à l'arc du participant) pourra être organisée.

L'évènement comprend :

- Le déjeuner
- Le transport francilien en transport en commun

L'évènement ne comprend pas :

- Le transport jusqu'en Ile-de-France.
  - L'hébergement
- 1 maillot Truball/Axcel (taille sur demande, valeur 59,85€)
  - 1 sweat FFTA (taille selon stock disponible, valeur 39€)
  - 1 t-shirt Uukha (taille selon stock disponible, valeur 29€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 support de téléphone Beiter (valeur 8,50€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's Avec les Bleus à Paris
  - 1 pin's Lyon Archerie
  - 1 goodies Wiawis
  - 1 sac à dos Avalon
  - 1 casquette Avalon (valeur 11€)
- **Lot 2 :**
    - 1 viseur Axcel (valeur 543,24€)
    - 1 casquette Truball/Axcel (valeur 23,04€)
    - 1 sweat FFTA (taille selon stock disponible, valeur 39€)
    - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
    - 1 support de téléphone Beiter (valeur 8,50€)
    - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
    - 1 pin's Avec les Bleus à Paris
    - 1 pin's Lyon Archerie
    - 1 goodies Wiawis
    - 1 sac à dos Avalon
- **Lot 3 :**
    - 1 valise d'arc Avalon pour arc classique (valeur 240€)
    - 1 t-shirt dédié par le collectif France olympique et paralympique (pas de valeur commerciale)
    - 1 sweat FFTA (taille selon stock disponible, valeur 39€)
    - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
    - 1 support de téléphone Beiter (valeur 8,50€)
    - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
    - 1 pin's Avec les Bleus à Paris
    - 1 pin's Lyon Archerie
    - 1 goodies Wiawis
    - 1 sac à dos Avalon
    - 1 casquette Avalon (valeur 11€)
- **Lot 4 :**
    - 1 maillot Gas Bowstrings (taille sur demande, valeur 69,07€)

- 12 cartes postales dédicacées par les 12 membres de l'équipe de France olympique et paralympique (pas de valeur commerciale)
- 1 sweat FFTA (taille selon stock disponible, valeur 39€)
- 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
- 1 support de téléphone Beiter (valeur 8,50€)
- 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
- 1 pin's Avec les Bleus à Paris
- 1 pin's Lyon Archerie
- 1 goodies Wiawis
- 1 sac à dos Avalon
- 1 casquette Avalon (valeur 11€)
- **Lot 5 :**
  - 1 polo Uukha (taille selon stock disponible, valeur 69,07€)
  - 1 sweat FFTA (taille selon stock disponible, valeur 39€)
  - 1 casquette Gas Bowstrings (valeur 25€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 support de téléphone Beiter (valeur 8,50€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's Avec les Bleus à Paris
  - 1 pin's Lyon Archerie
  - 1 goodies Wiawis
  - 1 sac à dos Avalon
- **Lot 6 :**
  - 1 polo Uukha (taille selon stock disponible, valeur 69,07€)
  - 1 sweat FFTA (taille selon stock disponible, valeur 39€)
  - 1 casquette Uukha (valeur 19€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 stylo Beiter (valeur 6€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's Avec les Bleus à Paris
  - 1 pin's Lyon Archerie
  - 1 goodies Wiawis
- **Lot 7 :**
  - 1 polo Uukha (taille selon stock disponible, valeur 69,07€)
  - 1 sweat FFTA (taille selon stock disponible, valeur 39€)
  - 1 casquette Uukha (valeur 19€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 stylo Beiter (valeur 6€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's Avec les Bleus à Paris
  - 1 pin's Lyon Archerie
  - 1 goodies Wiawis
- **Lot 8 :**
  - 1 polo Uukha (taille selon stock disponible, valeur 69,07€)
  - 1 sweat FFTA (taille selon stock disponible, valeur 39€)
  - 1 casquette Uukha (valeur 19€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 stylo Beiter (valeur 6€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's Avec les Bleus à Paris
  - 1 pin's Lyon Archerie

- 1 goodies Wiawis
- **Lot 9 :**
  - 1 polo Uukha (taille selon stock disponible, valeur 69,07€)
  - 1 sweat FFTA (taille selon stock disponible, valeur 39€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 stylo Beiter (valeur 6€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's Avec les Bleus à Paris
  - 1 pin's Lyon Archerie
  - 1 goodies Wiawis
  - 1 casquette Avalon (valeur 11€)
- **Lot 10 :**
  - 1 polo Uukha (taille selon stock disponible, valeur 69,07€)
  - 1 sweat FFTA (taille selon stock disponible, valeur 39€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 stylo Beiter (valeur 6€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's Avec les Bleus à Paris
  - 1 pin's Lyon Archerie
  - 1 goodies Wiawis
  - 1 casquette Avalon (valeur 11€)
- **Lot 11 :**
  - 1 polo Uukha (taille selon stock disponible, valeur 69,07€)
  - 1 casquette FFTA (valeur 18€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's FFTA
  - 1 porte-clés Universal Archery
  - 1 goodies Wiawis
- **Lot 12 :**
  - 1 polo Uukha (taille selon stock disponible, valeur 69,07€)
  - 1 arrache flèche Avalon (valeur 5,45€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's FFTA
  - 1 porte-clés Universal Archery
  - 1 goodies Wiawis
- **Lot 13 :**
  - 1 polo Uukha (taille selon stock disponible, valeur 69,07€)
  - 1 arrache flèche Avalon (valeur 5,45€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's FFTA
  - 1 porte-clés Universal Archery
  - 1 goodies Wiawis
- **Lot 14 :**
  - 1 polo Uukha (taille selon stock disponible, valeur 69,07€)
  - 1 arrache flèche Avalon (valeur 5,45€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's FFTA

- 1 porte-clés Universal Archery
- 1 goodies Wiawis
- **Lot 15 :**
  - 1 polo Uukha (taille selon stock disponible, valeur 69,07€)
  - 1 arrache flèche Avalon (valeur 5,45€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's FFTA
  - 1 porte-clés Universal Archery
  - 1 goodies Wiawis
- **Lot 16 :**
  - 1 polo Uukha (taille selon stock disponible, valeur 69,07€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's FFTA
  - 1 goodies Wiawis
  - 1 goodies Star Archerie
- **Lot 17 :**
  - 1 t-shirt Uukha (taille selon stock disponible, valeur 29€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's FFTA
  - 1 goodies Wiawis
- **Lot 18 :**
  - 1 t-shirt Uukha (taille selon stock disponible, valeur 29€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's FFTA
  - 1 goodies Wiawis
- **Lot 19 :**
  - 1 casquette Uukha (valeur 19€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's FFTA
  - 1 goodies Wiawis
- **Lot 20 :**
  - 1 casquette Uukha (valeur 19€)
  - 4 sachets de bonbons Beiter (valeur 14€)
  - 1 gourde Initiatives Avec Les Bleus à Paris (valeur 4,80€)
  - 1 pin's FFTA
  - 1 goodies Wiawis

Les lots seront attribués par la mécanique du tirage au sort.

Les 20 gagnants seront ensuite contactés par email à partir du 23 septembre 2024.

Les lots ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout préjudice subi par le gagnant du fait d'une mauvaise utilisation de son lot.

Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entraînera l'invalidation de la participation du contrevenant. Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

#### **Article 5. Utilisation des données à des fins publicitaires ou/et commerciale**

Le participant autorise à titre gratuit, en cas de gain, la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom, localité, à des fins publicitaires et commerciales sur tout support de son choix, pendant une durée d'un an maximum.

#### **Article 6. Acceptation du règlement et accès au règlement**

##### **6.1 Acceptation du règlement**

La participation à ce jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

##### **6.2 Fraude**

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité et le domicile du gagnant. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. L'utilisation de robots ou tout autre procédé similaire est proscrit, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur pour toute la durée du Jeu.

##### **6.3 Accès au règlement**

Le présent règlement est disponible sur le site du jeu.

Le présent règlement est validé et déposé auprès de la SAS ACTANORD, commissaires de justice associés exerçant à LILLE (59000), au 105 quai des Chevillards, 59000 Lille.

#### **7. Protection des données personnelles**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée dite loi "Informatique et Libertés" et conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les Participants sont informés que la Société Organisatrice, en tant que responsable de traitement, procède à des traitements automatisés des données à caractère personnel des Participants, notamment lors de leur inscription au Jeu.

Les Participants autorisent la Société Organisatrice, de façon libre et éclairée, à collecter lors de leur participation au Jeu des données à caractère personnel les concernant.

Les données à caractère personnel recueillies et traitées par la Société Organisatrice ont pour finalité : la prise en compte de la participation de chaque Participant et de sélectionner les gagnants.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée dite loi "Informatique et Libertés", les Participants disposent d'un droit d'accès et de

rectification des informations les concernant, qu'ils pourront exercer auprès de la Société Organisatrice à l'adresse suivante : [support.informatique@ffta.fr](mailto:support.informatique@ffta.fr)

Les Participants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant. Et, conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, le 25 mai 2018, les Participants disposent, en outre, du droit de retirer leur consentement à tout moment, d'un droit de portabilité, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement pour des raisons tenant à leur situation particulière.

Les Participants disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les Participants ont, en outre, la faculté de s'adresser au délégué à la protection des données de la Société Organisatrice.

Les Participants sont informés qu'ils disposent, s'ils ne souhaitent pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, du droit de s'opposer au démarchage téléphonique en entrant leurs numéros de téléphone fixes ou portables sur la liste d'opposition gratuite accessible via le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

La politique de confidentialité et de protection des données personnelles est accessible au lien suivant : <https://www.confort-sauter.com/politique-de-protection-des-donnees>

#### **8. Loi applicable**

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

#### **9. Demande d'informations**

Toutes les demandes d'information peuvent être faites en écrivant à l'adresse mail [ffta@ffta.fr](mailto:ffta@ffta.fr) en précisant dans l'objet du mail « Quiz Avec les Bleus à Paris », pendant toute la durée du Jeu et au plus tard jusqu'à trois mois après la fin des participations.

#### **10. Communication**

La présente opération est portée à connaissance des participants par les moyens suivants : QR code, supports de communication digitaux.

#### **11. Remboursement des frais de participation**

Le présent Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les participants bénéficiant d'une communication internet payante en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu.

Pour ce faire, la demande de remboursement doit être adressée par courrier à l'adresse du service client de la Société Organisatrice (article 1), dans le délai maximum de deux mois à compter de la participation au jeu.

Pour être prise en compte cette demande doit être lisible et comporter les éléments suivants :

- identité, adresse postale et électronique du participant
- dates et heures de participation
- facture détaillée de l'opérateur
- RIB

Le remboursement se fera dans la limite de 5 minutes maximum par connexion au tarif en vigueur.

Les frais postaux engendrés par la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande jointe dans la limite d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.



Il va de soi que les connexions internet donnant lieu à des abonnements forfaitaires ou illimités ne donneront lieu à aucun remboursement. Le participant doit justifier avoir engagé des frais spécialement pour participer au jeu. Dans cette même logique, les frais d'abonnement ne seront pas remboursés.

Toute demande incomplète, illisible ou contenant des informations fausses ou manifestement erronées ne sera pas prise en compte.

Fait à Roubaix, le 19 juillet 2024.